



Syndicat C.G.T. des Fonctionnaires Territoriaux  
et des Salariés des Affaires Scolaires  
de la Commune de Paris

# Notification de refus de figurer sur la liste du service d'accueil

5 500 agents de la Ville (essentiellement animateurs(trices) et ASEM) ont reçu une lettre nominative les informant qu'ils figuraient sur une « liste générale » des agents pouvant être mobilisés pour le service minimum d'accueil.

Dans un communiqué de presse daté du 17 octobre 2008, intitulé « Bilan du Service Minimum d'Accueil », la Ville nous dit qu'elle n'appliquera donc pas le SMA lors des prochains mouvements de grève dans l'éducation nationale à Paris.

Suite à une décision de justice, le recteur de l'académie de Paris ordonne à la Ville d'appliquer à nouveau le dispositif en cas de grève.

La Ville de Paris a fait appel. A suivre...

D'autre part, des Maires d'arrondissement se disent prêts à instaurer le service minimum d'accueil en lieu et place de la DASCO. Quelles garanties avons-nous, à ce jour, de ne plus se trouver confronter à un mauvais coups ?

**Prudence**, nous conseillons à chaque animateurs(trices) ayant reçu une notification à son domicile de marquer son refus de figurer sur la liste générale.

Si vous envoyer le courrier type (au verso) :

1. recopier la notification à la main ou tapez à la machine. N'oubliez pas de signer.
2. conservez une photocopie du courrier aussi les récépissés d'envoi et de retour du recommandé.
3. ne pas envoyer un recommandé comprenant plusieurs notifications. La notification était individuelle, le recommandé doit l'être aussi.
4. on ne pourra plus faire appel à vous, en quelque circonstance que ce soit, pour assurer un SMA.

Vous n'aurez donc plus à vous mettre en grève pour exprimer votre refus d'assurer le SMA.

**Attention** si vous n'envoyez pas ce recommandé, seule une grève peut vous couvrir en cas de refus d'assurer le service minimum d'accueil.